

Règlement intérieur

Gîtes ouverts

- > du sam. 16/12/2023 au dim. 12/05/2024
- > et du sam. 01/06/2024 au dim. 08/09/2024

Haute Saison

- >> du sam 16/12/2023 au dim. 07/01/2024 inclus (Vac. Noël)
- >> du sam. 10/02/2024 au dim. 10/03/2024 inclus (Vac. d'hiver)
- >> du sam. 06/04/2024 au dim. 12/05/2024 inclus (Vac. Printemps)
- >> du sam. 06/07/2024 au dim. 08/09/2024 inclus (Vac. d'Été)

Basse Saison

- >> du dim. 07/01/2024 au sam. 10/02/2024
- >> du dim. 10/03/2024 au sam. 06/04/2024
- >> du sam. 01/06/2024 au sam. 06/07/2024



Nous avons le plaisir de vous accueillir dans nos installations. Les attraits de la vallée de Chamonix, mondialement connue, ne sont plus à vanter, aussi, nous sommes persuadés que votre séjour sera riche en sensations.

Cette installation collective est composée de logements de 4 places (dont un logement équipé «Personne à Mobilité Réduite»), de 6 places et d'un chalet de 8 places. Tous sont équipés de sanitaires et kitchenette. Des installations collectives sont également à disposition : cuisine, salle à manger, salle TV et une salle de détente.

Qui dit collectif, dit respect d'autrui et respect du matériel.

Les consignes qui suivent sont donc à appliquer pour le bien de toutes et de tous et la pérennité des installations.



Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Gîtes du CASI des Cheminots de CHAMBERY

55, Impasse du Montenvers - 74400 CHAMONIX

Numéro de téléphone, où vous pouvez être joint pendant votre séjour au «point phone» : 04 50 58 73 99 (Attention : pas de standard téléphonique !)



Accueil et horaires

La gardienne vous accueille
au rez-de-chaussée du bâtiment «Les RHODOS»

1) Horaires de la gardienne

Sur place, la gardienne vous accueille :

En HAUTE SAISON

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Dimanche : de 9h à 12h et de 14h à 17h

En BASSE SAISON


Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

>> Possibilité d'arrivée/départ le samedi, selon les modalités précisées à la confirmation de votre inscription

2) Arrivée / Départ

ATTENTION : Arrivée à partir de 16 h / Départ avant 10 h

**Vous devez impérativement confirmer votre arrivée au :
06 10 25 54 78 ou 04 50 53 23 49
aux jours et heures indiqués ci-dessus**



* Vous devez être en possession d'une assurance personnelle (responsabilité civile familiale ou individuelle) couvrant les risques locatifs inhérents au logement ou chalet que vous occupez durant votre séjour.

Cette attestation sera à remettre à la gardienne, dès votre arrivée.

> **PENSEZ à amener** votre linge de toilette (serviette) et votre linge de vaisselle (torchon)

> **Les couettes, couvertures, linge de lit** (housses, draps, taies) **sont fournis**

> **Prévoir 2 chèques de caution :**
1 chèque de 300 € pour les dégâts matériels éventuels,
1 chèque de 50 € en cas de nettoyage non effectué.

A votre arrivée - Prise du logement à partir de 16h00

Auprès de la gardienne :

- > Remettre votre BON de SEJOUR
- > Présenter votre carte Pass Carmillon pour les cheminots
- > Présenter la Carte Loisirs pour les «extérieurs»
- > Etablir deux chèques de caution :
 - un de 300 € pour les dégâts matériels éventuels,
 - un de 50 € en cas de nettoyage non effectué.
- > Remettre l'attestation d'assurance personnelle couvrant les risques locatifs

* Tout équipement de montagne ou de ski (skis, chaussures, piolets...) devra être déposé dans le local prévu à cet effet et ce durant tout votre séjour.

* Dès votre entrée dans votre logement, remplir la fiche «Inventaire» et la remettre à la gardienne.

Pendant votre séjour

- * Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble de la structure : parties communes, logements, chalet.
- * Nuisances sonores : tout bruit excessif par son intensité, sa durée, sa répétition est interdit de jour comme de nuit dans l'ensemble de la structure. Le non respect de cette clause pourra entraîner une retenue sur caution voire une interdiction de séjourner de nouveau dans nos gîtes.
- * Pour l'accès aux logements et au chalet : chaque participant doit se munir d'une paire de chaussures d'intérieur (**déplacement en chaussures de ski INTERDIT**).
- * Le CASI des Cheminots de CHAMBERY dégage toutes responsabilités en cas de vol ou de pertes d'objets personnels. Veillez à la fermeture à clé de votre logement.
- * Douches : veillez au nettoyage des bodes pour éviter tout débordement ou engorgement.
- * Cuisines :
 - Respectez les consignes de sécurité élémentaires à toute utilisation de ce matériel (plaques de cuisson, appareils électriques...)
 - Respectez la répartition dans les logements de la vaisselle et des couverts.
- * Télévision à votre disposition dans la salle commune du bâtiment «CYCLAMENS»
- * Une somme de 20 € sera demandée en cas de perte du trousseau de clés.

A votre départ - Rendu du logement avant 10h00

- * Libérez votre logement à 10 h (au plus tard).
- * Si besoin et après autorisation de la gardienne, les bagages pourront être entreposés dans les parties communes.
- * Logement rendu dans un bon état de propreté (respect de l'hygiène des sanitaires et cuisine). En cas de non respect, retenue de la caution de 50 € (nettoyage non effectué). Toute dégradation involontaire, même minime, est à signaler à la gardienne.
- * Literie : Draps et housses de couette utilisés à déposer aux endroits indiqués et couettes et couvertures pliées sur le lit. Signaler à la gardienne le moindre incident concernant la literie.
- * Protection literie jetable et poubelles à déposer dans les conteneurs extérieurs.
- * Veillez à ne rien oublier dans les logements et les locaux communs, tout frais d'envoi pour retour sera à la charge du séjournant.

Traitement des chèques de cautions :

- * **Vous avez la possibilité de récupérer vos chèques de cautions :** dans ce cas fournir une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle lors de l'établissement de ceux-ci.
Vos chèques vous seront renvoyés dans les 48 heures après votre séjour.
- * **A défaut, si vous n'avez pas été avertis d'un problème d'état des lieux** 15 jours après votre départ, vous pouvez considérer que vos chèques de cautions ont été détruits sans confirmation.

**Bon séjour
à tous !**



Vos visiteurs en journée :

Les visiteurs occasionnels, vos invités, sont tenus de respecter le présent règlement intérieur et les règles de vie inhérentes à nos Gîtes de Chamonix.